

# Les candidatures pour le prochain CE sont ouvertes

Conformément à l'article 9 des [statuts de l'Association française de sociologie](#), le Comité exécutif sera renouvelé pour moitié au cours de l'Assemblée générale, le jeudi 29 août 2019 de 14h à 16h, à Aix-en-Provence.

Tout.e adhérent.e de l'AFS peut se présenter à l'élection, et doit alors se déclarer auprès de la secrétaire générale (lofffeier.iris[at]gmail.com), en rédigeant une courte profession de foi.

La liste des candidatures et leurs argumentaires seront publiés et régulièrement mises à jour à la suite de ce message.

## Candidatures & professions de foi (ordre d'arrivée)

### **Clément Rivière**

Maître de conférences à l'Université de Lille depuis 2016, je présente ma candidature au CE pour m'investir en priorité dans l'organisation du congrès 2021. Chacune de mes trois expériences en tant que membre du bureau d'un RT (RT9 de 2009 à 2011 puis de 2017 à 2019 ; RT50 de 2015 à 2017) a été marquée par l'organisation collective d'un événement scientifique : le premier atelier des doctorants du RT9 (Paris, décembre 2010), une journée d'étude croisée RT50/RT9 consacrée aux socialisations résidentielles (Lille, juin 2017) et la 3e Biennale de la sociologie de l'urbain et des territoires (Marseille, 17-19 octobre 2018). Je serais donc

heureux de pouvoir aider à la bonne réalisation du prochain congrès de l'Association. Je suis également intéressé par le travail éditorial réalisé par la revue Socio-Logos.

## **Frédéric Nicolas, docteur en sociologie (INRA-CESAER et LaSSP)**

À la suite de mes engagements à l'ANCMSP (2010-2013) et à l'ASES (depuis 2018), je souhaite intégrer le comité exécutif de l'Association française de sociologie. Docteur en sociologie depuis novembre 2018, je m'intéresse aux processus de sélection, de professionnalisation et de domination sur les marchés de l'emploi et du travail, à la fois dans mes travaux de recherche, et dans mes activités associatives et militantes. A l'ANCMSP, j'ai eu la charge avec d'autres du suivi des recrutements. A l'ASES, je participe à la récolte et à l'analyse de données au sujet des formes précaires d'emploi (vacations, contrats LRU, etc.) et des conditions de travail dans l'Enseignement supérieur et la recherche. A l'AFS, j'aimerais continuer à travailler sur les recrutements et les conditions de travail dans l'ESR et contribuer à la coordination des réseaux thématiques, tout en assumant ma part du travail invisible et routinier des associations professionnelles. Dans un contexte de raréfaction des postes, de remise en question du statut d'enseignant-chercheur et de la sociologie, il me semble plus que nécessaire d'investir les espaces de travail et de discussion collectifs et d'utiliser les outils de la sociologie pour défendre la discipline : c'est pourquoi je propose de m'engager auprès des collègues de l'association.

## **Alice Olivier**

Docteure en sociologie, je suis actuellement ATER à l'Espé Lille Nord de France et membre de l'Observatoire Sociologique

du Changement et de l'Institut national d'études démographiques. À partir de septembre, je serai maîtresse de conférences en sociologie à l'Espé Lille Nord de France et au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé). Dans mes recherches, je m'intéresse aux questions d'éducation, de socialisation et de genre.

Je suis membre de l'AFS depuis 2015 et je fais partie depuis cette date du bureau (exécutif puis élargi) du RT 50 « Socialisations ». Cette expérience m'a permis de me familiariser avec le fonctionnement de l'association, notamment en participant à l'organisation d'une journée d'étude, à la communication du RT et à la préparation des congrès de 2017 et 2019. Aujourd'hui, j'aimerais beaucoup prolonger cet engagement en rejoignant le CE. Si j'étais élue, j'aimerais plus particulièrement m'investir dans la préparation du congrès de 2021 et dans la communication de l'association.

## **Pierre Brasseur**

Je suis Pierre Brasseur, docteur en sociologie de l'Université de Lille, et chercheur associé à Pacte (Sciences Po Grenoble – Université Grenoble Alpes). Spécialiste des questions de handicap et des économies de la sexualité, je suis coresponsable du RT28 « Recherches en sciences sociales sur la sexualité ».

Actuellement membre du comité exécutif de l'Association Française de Sociologie depuis le congrès de l'UVSQ, je fais partie des groupes « Recrutement », « gestions des RT » et « Congrès ». Je suis aussi rédacteur en chef de la revue de l'association : Socio-logos.

Je souhaite présenter ma candidature pour un renouvellement de mon mandat jusqu'en 2021.

Deux raisons principales :

- Pour continuer et terminer les différentes réalisations déjà menées : en effet, le gros de mon travail durant ces 4 dernières années a été – au-delà de la participation aux tâches liées aux deux congrès (Amiens et Aix-en-Provence) – de contribuer à la transformation de la revue Socio-logos en une revue de sociologie sur la sociologie. De ce fait, plusieurs nouveaux chantiers ont été lancés – notamment un numéro spécial « Formation : sociologue » –, et j’aimerais pouvoir continuer à les accompagner.
- Je suis un jeune docteur précaire : j’ai depuis la fin de thèse enchaîné toutes formes de contrats (vacation, autoentrepreneur, travail gratuit, postdoctorat de 2 mois, etc.). Il me semble essentiel que l’AFS ait en représentation quelqu’un qui puisse rappeler que les précaires de l’ESR constituent, y compris en sociologie, une part importante de notre communauté, faisant fonctionner nos enseignements de sociologie, nos recherches en sociologie, et nos congrès de sociologie.

## **Marie-Pierre Bès**

Je suis enseignante de Sciences Humaines et Sociales dans une “grande” Ecole d’ingénieur d’aéronautique depuis 2005 dans laquelle j’étudie les réseaux de diplômés. Cette position à l’intérieur de cette élite scolaire me permet aussi de donner aux étudiants des clés de compréhension des différences sociales et des logiques de reproduction. Je suis chercheuse au LISST (CNRS, EHESS, Université de Toulouse Jean Jaurès) et plus précisément dans l’équipe CERS spécialisée en sociologie des réseaux sociaux, dans laquelle nous développons une approche à la fois qualitative et quantitative. Dans cette équipe, j’ai organisé plusieurs colloques, séminaires et journées d’études. Je suis habilitée à diriger des recherches et j’encadre avec grand plaisir des thèses. Les activités d’encadrement et de conseil aux jeunes chercheurs m’ont

toujours intéressées. Pour le futur, je souhaite m'investir dans les tâches de coordination et d'animation de l'AFS.

## **Julien Larregue**

Docteur d'Aix-Marseille Université depuis juin 2017 à la suite d'une thèse de sociologie des sciences sur le retour des théories biologiques du crime aux États-Unis, j'ai poursuivi mes recherches en tant que post-doctorant au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, à Montréal. A partir de septembre 2019, je serai attaché temporaire d'enseignement et de recherche en sociologie à l'ENS Paris-Saclay et associé à l'ISP. Jusqu'à présent, mon investissement en sociologie s'est principalement traduit sur les plans scientifique et éditorial. Mes recherches sur l'interdisciplinarité en sciences sociales m'ont amené à réfléchir au statut et à l'autorité de la sociologie au sein du champ scientifique, et j'ai récemment rejoint le comité éditorial de deux revues particulièrement soucieuses de défendre l'expertise sociologique (The American Sociologist et Zilsel. Science, technique, société). Je souhaiterais maintenant prendre une part plus active à l'organisation et à l'animation de notre discipline en France : mon souhait, en intégrant le comité exécutif de l'AFS, est de pouvoir tirer profit de mes expériences précédentes afin de protéger l'autonomie de notre discipline tout en renforçant son autorité dans l'arène publique.

## **Anne-Claudine Oller**

Docteure en sociologie, je suis Maîtresse de conférences dans le département de Sciences de l'éducation de l'université de Créteil (UPEC). Depuis le congrès de 2009, je suis membre du bureau du RT4 (Sociologie de l'éducation et de la formation), ce qui m'a permis d'organiser des journées d'études, de participer à la rédaction d'appels à communication et à l'évaluation de propositions de communication. Ces

expériences, ainsi que celles que j'ai au sein de mon laboratoire et de mon département, me conduisent à vouloir intégrer le CE de l'AFS et plus particulièrement le comité d'organisation du prochain congrès et de rédaction de la revue. Etant MCF dans un département de Sciences de l'éducation, j'ai pu constater à quel point la place et la reconnaissance de la sociologie et de son enseignement dans les départements pluridisciplinaires constitue un enjeu majeur pour notre discipline et qu'il serait nécessaire de mener une réflexion sur ce point.

## **Joël Laillier**

Je suis maître de conférences à l'Université de Toulouse 3 depuis 2013. Après avoir fait ma thèse en sociologie de la socialisation et des professions artistiques, j'ai réorienté mes recherches plus récemment vers la sociologie des élites d'un côté, la sociologie des sciences de l'autre. C'est en particulier ce dernier volet de mes recherches, qui a pour objectif de saisir et de dénoncer les effets des réformes récentes dans l'enseignement supérieur et la recherche (en particulier en SHS), qui m'amène à proposer ma candidature. Je pense que l'AFS doit rester un lieu important de défense et de lutte pour la discipline, pour l'emploi scientifique, mais aussi plus largement d'une façon de faire de la recherche en sciences sociales qui ne se limite pas à une soumission à la commande publique, aux "enjeux sociétaux" (je pense en particulier aux problèmes des profils de postes par exemple), ou aux impératifs de productivité bibliométrique. C'est dans cet objectif que je souhaite inscrire mon investissement au sein de l'association.

## **Cécile Thomé**

Je suis actuellement doctorante à l'EHESS, où je soutiendrai ma thèse en novembre 2019, et ATER à Sciences Po Grenoble. Adhérente de l'AFS depuis 2015 et membre du bureau du RT 28 (« Recherches en sciences sociales sur la sexualité ») depuis 2017, je souhaite désormais m'investir dans le comité exécutif. J'ai déjà eu l'occasion de participer à deux « Labo junior » et je suis familière du travail administratif et de coordination que requièrent la participation et l'animation de structures collectives, ainsi que des exigences de l'organisation d'événements scientifiques. Au sein du CE, j'aimerais contribuer à promouvoir les liens entre sociologues et entre courants sociologiques, en particulier en encourageant les rapports inter-RT ainsi qu'en participant activement à l'organisation scientifique et pratique des congrès à venir.

## **Tanguy Dufournet**

Je suis doctorant à l'Université Lumière Lyon 2 et suis rattaché au Centre Max Weber (UMR 5283). Ma thèse, qui porte sur le travail pornographique gay s'est construite au carrefour de la sociologie du travail, de la sociologie visuelle, de la sociologie de la sexualité et de la sociologie du corps. J'adopte en particulier une approche intersectionnelle. Ex-représentant des doctorant.e.s au sein de mon UMR mais aussi de l'École Doctorale et finalisant ma thèse, je souhaite investir de mon temps au sein de l'activité scientifique de ma discipline.

## **Pauline Sabuco**

Je suis Pauline Sabuco, doctorante au LEST (j'entre en 3e

année) et monitrice à l'université d'Aix-Marseille. J'ai participé à l'organisation du congrès 2019 à Aix et serai très heureuse de m'impliquer dans les suivants. Intéressée par la vie et les interactions possibles entre les RT, j'aimerais également m'impliquer dans une réflexion, au sein de l'AFS, sur la situation des doctorant.es. Notamment sur la situation des doctorant.es dans des écoles doctorales éloignées de la région parisienne, et sur celle des doctorant.es non financé.es, en début ou en fin de thèse.

## **Julien Gros**

Je suis Julien Gros, chargé de recherche au CNRS (section 36) depuis la rentrée 2018, affilié au LEST, à Aix-en-Provence. Celles et ceux qui participent au congrès m'ont vu me promener avec une urne pour récupérer les questionnaires sur "les sociologues et le changement climatique". En tant que membre du collectif Labos 1.5 (prononcer 1 point 5), qui a vocation à réfléchir sur l'impact climatique de la recherche en France, j'aurais à cœur de porter ces réflexions au sein du CE de l'AFS, pour rendre ces préoccupations plus centrales dans nos pratiques professionnelles, en particulier durant l'organisation du prochain congrès de l'AFS. Affilié au LEST, j'étais par ailleurs membre de l'équipe locale d'organisation du congrès 2019 à Aix, ce qui peut être utile à la préparation du prochain.

## **Antoine Dain**

Je suis doctorant en première année au LEST, et chargé de TD à Aix-Marseille Université. Je travaille sur les cas de déclassements volontaires de travailleurs qualifiés dans des métiers de l'artisanat. J'ai eu l'occasion d'assister l'équipe



d'organisation pendant ce congrès, et cela m'a donné envie de m'investir dans l'organisation de la prochaine édition, et plus largement de prendre part aux activités de l'association. Je m'intéresse notamment à l'aspect éditorial et j'aimerais donc prendre part au comité de lecture de la revue Socio-Logos. Plus généralement, j'aimerais porter la voix des doctorants au sein de la profession, et apporter également le point de vue d'un doctorant ne travaillant pas dans un laboratoire parisien ou en région parisienne.

---

## **Déclassements (encore !) en section 36 : Communiqué commun ASES-AFS**

L'ASES et l'AFS apprennent avec stupeur et écœurement la décision du jury d'admission de l'InSHS de revenir sur le classement établi par la section 36, et de **déclasser pour la troisième année consécutive le même candidat**, Akim Oualhaci !

Nos associations dénoncent avec la plus grande fermeté cette décision. A ce degré de répétition, il ne peut plus s'agir d'indifférence, ni même de mépris ou d'entêtement. De toute évidence, ce déclassement relève d'un **véritable acharnement** des directions du CNRS et de l'InSHS contre un même candidat, et ce n'est malheureusement pas la première fois, Matthieu Grossetête ayant eu à subir deux déclassements successifs, et Eve Meuret-Campfort également. Les conséquences professionnelles et personnelles de ces déclassements sont absolument désastreuses.

**Nous exigeons du jury d'admission des explications claires, franches et publiques sur la motivation de ce type de décisions.** Dans le cas d'Akim Oualhaci, pour comprendre comment le jury d'admission peut ainsi remettre en cause un classement effectué trois fois de suite par la section 36 – pourtant partiellement renouvelée entre le deuxième et le troisième classement –, sans rapport écrit ni motivation publique, il devient de plus en plus difficile d'écarter les hypothèses liées aux objets de recherche, aux choix théoriques ou encore au nom du candidat. Cela remet profondément en question l'intégrité scientifique et morale du CNRS.

En outre, cette décision méprise le travail considérable et collégial effectué par la section 36. Si ces choix autoritaires et opaques du jury d'admission sont exacerbés en section 36 et relèvent **d'une opération inadmissible de disciplinarisation** des membres de la section, d'autres sections font ou ont fait les frais ces dernières années de décisions semblables. **La managérialisation des admissions et des recrutements au CNRS** menace la spécificité de cette institution et **l'autonomie scientifique** des disciplines qu'elle est censée permettre et même protéger. Elle **fait de plus écho aux multiples tentatives pour faire disparaître la procédure de qualification par le CNU, et pour court-circuiter les processus de décisions et d'évaluations collégiales qui sont au fondement de la communauté scientifique.**

Nous appelons à une réaction d'ampleur des sociologues, et plus largement de la communauté scientifique, pour dénoncer **ces pratiques contraires aux règles déontologiques de recrutement par les pairs et dangereuses pour l'indépendance de la recherche.**

Nous demandons à l'InSHS et au président du CNRS de réparer cette injustice et de revenir sur cette décision autoritaire et méprisante pour le travail de la section 36 en accordant **immédiatement et de façon exceptionnelle un poste supplémentaire à Akim Oualhaci.**

Nous demandons également la motivation obligatoire, écrite et publique, des décisions de déclassement des jurys d'admission au CNRS, dès cette année.

Enfin, nous appelons la communauté à participer à l'assemblée générale qui se tiendra le mercredi 19 juin à l'EHESS, à partir de 9h, à l'EHESS (Amphithéâtre François Furet, 105 Bd Raspail), destinée à établir collectivement nos moyens d'action.

---

# CR des journées d'études "Socialisations économiques" (RT 5, 12 et 50), les 13 et 14 mars 2019



*Les vidéos des interventions sont en ligne sur Canal-U :*

[https://www.canal-u.tv/producteurs/site\\_pouchet\\_cnrs/afs/socialisations\\_economiques](https://www.canal-u.tv/producteurs/site_pouchet_cnrs/afs/socialisations_economiques)

## **L'intention**

À l'origine des journées se trouve le sentiment d'un vide dans la recherche en sociologie économique, où les questions de socialisation semblent n'avoir été traitées que de manière anecdotique.

De nombreux travaux décrivent les comportements économiques dans différents milieux sociaux, s'intéressant à la dépense, à la consommation, à l'investissement, aux placements, aux transmissions, selon des approches variées. D'autres encore entendent également expliquer ces comportements, en mobilisant différents registres : en évoquant les rapports à l'argent, à la dépense, à la consommation, en reliant les pratiques ou les dispositions économiques à d'autres domaines comme les valeurs, les rapports au temps, au calcul, à l'honneur, aux institutions bancaires et financières, à l'État, à la famille, à la religion, en les rapportant aux raisonnements des acteurs (on pense aux stratégies conscientes de confirmation du salut religieux évoquées par Max Weber, ou aux calculs coûts/avantages de l'économie néo-classique). Une série de travaux rapportent les pratiques aux cadres qui les orientent en les contraignant : les politiques publiques, les organismes financiers ou bancaires, les intermédiaires du conseil financier, le droit, les techniques de comptabilité qui sont inscrites dans le droit et qui sont enseignées dans différentes formations spécialisées, ou encore les dispositifs qui émanent de ces institutions, typiquement les comptes

courants, les cartes de crédit ou les carnets de compte.

En organisant les journées, l'équipe organisatrice a cherché à constituer une bibliographie sur le thème, en mobilisant l'ensemble des spécialistes du comité scientifiques. Le résultat a confirmé la rareté des travaux qui évoquent une socialisation, au sens post-durkheimien largement accepté en France aujourd'hui, c'est à dire qui évoquent une intériorisation par les individus de manières de sentir, de penser et d'agir, malgré le succès de la sociologie de Bourdieu qui est sans doute celle qui a le plus contribué à diffuser cette conception de la socialisation. Les journées ont donc eu lieu pour recenser les travaux existants, pour en favoriser la visibilité, et pour promouvoir un registre explicatif des comportements économiques.

## **Synthèse des interventions**

Les journées se sont organisées en cinq sessions. Deux sessions générales ont porté sur la façon dont les conduites sont intériorisées. La première s'est focalisée sur les classes dominantes : Charlotte Delabie a évoqué la socialisation familiale à la reprise de l'entreprise dans le patronat industriel picard, puis Camille Herlin-Giret, en détaillant comment l'argent est généré dans les familles les plus fortunées, a suggéré que si les inégalités de transmission patrimoniale entre les sexes et dans les fratries dérivent d'une socialisation, alors celle-ci n'est pas directement une socialisation à l'argent.

La deuxième session générale s'est intéressée à des milieux sociaux moins dominants : Martine Court a présenté les résultats d'une recherche collective comparant la formation

des rapports à l'argent à l'âge de 5 ans dans des milieux sociaux nombreux et variés, Valérie Asensi a décrit comment un sentiment de redevabilité structure la socialisation économique de dirigeants de clubs de foot de banlieue populaire, et, pour finir, Margot Delon et Julie Fournier ont décrit les rapports au patrimoine et ses sources familiales chez les membres des classes moyennes et populaires d'une petite ville ayant investi dans l'immobilier locatif.

La première session des journées a porté sur la conversion des dispositions. Quentin Schnapper a décrit plusieurs des conditions socialisatrices par lesquelles des femmes qui ne sont pas particulièrement issues des milieux indépendants ont développé les dispositions utiles pour s'installer comme commerçantes dans une commune rurale. Gala Agüero a décrit les transformations du rapport au travail et aux conditions économiques entre deux générations d'ouvriers d'une plantation de tabac en Argentine. Alexandre Vayer a détaillé les modalités de l'inculcation, dont rien ne préjuge du succès, de l'ethos entrepreneurial auprès de lycéens de banlieue populaire participant à un stage d'été expérimental.

Une session a été consacrée à l'esprit d'entreprise. Marine Lassery a évoqué les règles de bonne conduite dans un club mondain et leurs liens avec les dispositions économiques. Joël Laillier, François Schoenberger et Sébastien Stenger ont décliné les pratiques d'orientation et de sélection observées dans une grande école de gestion, dans lesquelles ils ont décelé un mode d'inculcation efficace de légitimités entrepreneuriales. Marion Flécher a comparé les modalités de la création d'une start-up selon qu'elle le soit dans l'Ouest parisien ou dans la banlieue Nord.

Une session dédiée aux questions d'intéressement et de

désintéressement a regroupé Charles Bosvieux-Onyekwelu, qui a montré comment l'institution du *pro bono* contribue à la légitimation éthique des conceptions économiques qui circulent dans les multinationales du droit des affaires, Sophie Bernard, qui a établi que les principes de justice gouvernant la distribution des primes au mérite dans le secteur bancaire diffèrent d'une génération à l'autre dans leurs principes et dans leurs sources, Sofian Beldjerd a décrit la variété des rapports à la consommation et à la dépense chez les habitués, dotés en capital culturel, des brocantes, vide-greniers et autres circuits de vente alternatifs.

Les journées se sont terminées par une table-ronde, intitulée « Pourquoi étudier la formation des dispositions économiques? », animée par Ana Perrin Heredia. Pour n'évoquer qu'une partie des riches discussions qui y ont été menées entre les quatre intervenant.e.s et la salle : Sophie Dubuisson-Quellier a défendu la prise en compte des dispositifs techniques ainsi que de leurs usages différenciés pour comprendre les comportements économiques ; Sibylle Gollac a souligné que la socialisation menant aux inégalités de succession au sein d'une famille prend essentiellement la forme d'une socialisation au droit, elle a également rappelé le rôle de l'école dans la dévalorisation des légitimités économiques ; Frédéric Lebaron a appelé à prendre au sérieux le rôle que jouent, dans l'orientation des pratiques ordinaires, les grandes institutions économiques liées au monde politique, entre autres pour l'inculcation de ce que Bourdieu a appelé un *ethos systémique* ; Fanny Renard a noté qu'il est difficile de nommer disposition une pratique qui n'est transposable à aucun autre contexte, et a mentionné les incidences de la socialisation professionnelle sur les dispositions économiques. La discussion a porté, notamment, sur les apports possibles des sciences cognitives et de l'éthologie, sur la façon d'aborder les questions économiques lors d'un entretien sociologique et sur les manières de faire

la part entre ce qui relève de l'économique et de ce qui n'en relève pas.

## **Programme**

**Mercredi 13 mars**

**9h30 – Accueil du public et des participant.e.s**

**9h45 – Présentation des journées – Rémi Sinthon (associé au Cessp-CSE)**

**10h-12h – Convertir ses dispositions ? – Présidence et discussion : Sidonie Naulin (Pacte)**

**Quentin Schnapper (Cesaer) – L'installation des femmes dans le petit commerce rural : sens de l'effort, goût du contact, lignées familiales et socialisations de genre**

**Gala Agüero (CMH, Icsoh-Conicet) – Entre amitié et calcul. La plantation comme prisme pour penser l'économie des zones péri-urbaines latino-américaines (Salta, Argentine)**

**Alexandre Vayer (CMW-Meps) – La fabrique de petits entrepreneurs ? Étude d'un dispositif de création d'entreprise coopérative auprès de lycéens des quartiers populaires**

**13h30-15h30 – (Dés)intéressements – Présidence et discussion :**



Julien Bertrand (Pacte)

**Charles Bosvieux-Onyekwelu** (CMH) – Produire un intéressement au désintéressement : le *pro bono*, instrument de socialisation éthique et professionnelle dans les multinationales du droit

**Sophie Bernard** (Irisso) – Établir des inégalités « justes » ? La socialisation économique à l'épreuve de la distribution des primes au mérite

**Sofian Beldjerd** (Gresco) – Chine et récupération dans les fractions cultivées des classes moyennes : un exemple de façonnement par la consommation

**15h45-17h45 – Intériorisation et conduites (1)** – Présidence et discussion : Anne Jourdain (Irisso)

**Charlotte Delabie** (Curapp) – Hériter et transmettre dans le Vimeu industriel : le travail social des pères et des mères dans la fabrique du futur patron.

**Camille Herlin-Giret** (Ceraps) – Les ficelles du métier : comment les possédants apprennent-ils à administrer leurs avoirs ?

**Jeudi 14 mars**

**9h45** – Accueil du public et des participant.e.s

**10h-12h – Apprendre à entreprendre, apprendre à diriger –**  
Présidence et discussion : Céline Bessière (Irisso)

**Marine Lassery** (Cessp-CRPS) – Apprendre les “bonnes” conduites économiques au sein des clubs mondains

**Joël Laillier** (CMH), **François Schænberger** (Cessp-CSE, Laccus) et **Sébastien Stenger** (ISG) – La « vocation » pour l’élite des affaires : les ressorts de l’orientation des étudiants des grandes écoles de commerce

**Marion Flécher** (Irisso) – La socialisation au monde des start-ups, une affaire de classe ?

**13h30-15h30 – Intériorisation et conduites (2) –** Présidence et discussion : Sylvain Bordiec (Laces)

**Martine Court** (Lapsco), **Sophie Denave** (CMW-Meps), **Frédérique Giraud** (Cerlis) et **Marianne Woollven** (Lescores) – La tirelire et la petite souris. Constructions du rapport à l’argent et différenciations de classes à l’âge de cinq ans

**Valérie Asensi** (Cessp-CRPS) – Se sentir redevable. Importation et ajustement des dispositions économiques des dirigeants d’un club de football en banlieue parisienne

**Margot Delon** (OSC) et **Julie Fournier** (université de Nantes) – Les investissements immobiliers des classes populaires et moyennes dans une petite ville

**15h45-17h45 – Pourquoi étudier la formation des dispositions économiques?**

**Table-ronde – Animation : Ana Perrin Heredia (Curapp)**

**Sophie Dubuisson-Quellier (CSO), Sibylle Gollac (Cresppa-CSU),  
Frédéric Lebaron (IDHES), Fanny Renard (Gresco)**

---

# **Des risques de la Loi de programmation 2018-2022 : lettre au Conseil constitutionnel**

Le projet de loi de programmation et de réforme de la justice 2018-2022, adopté par l'AN le 18 février 2019, comporte des éléments qui nous semblent pouvoir entraver les recherche sur le fonctionnement, les activités et les décisions des juridictions administrative et judiciaire. L'anonymisation d'une partie des décisions de justice (notamment le nom des magistrats et des parties) conduira à une perte des données accessibles pour les recherches en droit, histoire, science politique, sociologie... Or, une « exception recherche » aurait tout à fait pu être introduite : la déontologie professionnelle des chercheur.e.s implique en effet déjà une attention de tous les instants en matière de respect du droit à la vie privée. *Le Conseil constitutionnel ayant été saisi de*

*ce texte, mais sans que ces questions ne soient abordées, l'AFS, l'AFSP et l'AFSP se donc associées à une « porte étroite » rédigée par Thomas Perroud, professeur de droit public à l'Université Paris 2. Le Conseil devra ainsi se prononcer sur les implications pour la recherche d'un texte qui, comme de multiples autres, n'aborde pas frontalement les pratiques des chercheur.es mais pourrait réduire leurs possibilités d'enquête et l'étendue de leurs questionnements.*

**Reproduction de la lettre envoyée le 16 mars 2019 à Monsieur Jean MAIA, Secrétaire général Conseil constitutionnel :**

Nous souhaiterions dans cette lettre vous alerter sur les risques que la Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice fait peser sur la recherche.

L'article 33 de cette loi couvre pour la justice administrative et la justice judiciaire à la fois la mise à disposition des jugements, la réutilisation ainsi que la copie. Alors que le texte pose un principe de liberté, les exceptions qu'il pose sont disproportionnées au regard de l'objectif poursuivi et particulièrement en ce qui concerne l'occultation des noms des juges.

Cette disposition est contraire à la transparence indispensable en démocratie. Imaginez-vous que l'on occulte le nom des juges des procès Papon, Barbie, etc. Mais, plus dangereuse encore pour notre travail est la disposition relative à la réutilisation. Elle concerne en effet directement les chercheurs.

*« Les données d'identité des magistrats et des membres du greffe ne peuvent faire l'objet d'une réutilisation ayant pour objet ou pour effet d'évaluer, d'analyser, de comparer ou de prédire leurs pratiques professionnelles réelles ou supposées. La violation de cette interdiction est punie des peines prévues aux articles 226-18, 226-24 et 226-31 du Code pénal, sans préjudice des mesures et sanctions prévues par la loi n°*

78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

Cette disposition interdira-t-elle aux juristes de contrôler l'activité des juges ? Interdira-t-elle aux historiens d'évoquer l'identité des juges dans un procès ? Le travail sur l'identité des juges et des parties fait partie du travail des historiens et des juristes, comme des politistes et des sociologues. Elle est, en particulier, nécessaire pour toute recherche portant sur les disparités des jugements (enquêtes dites de « *sentencing* ») et *a fortiori* pour mettre en évidence les effets éventuellement discriminatoires de la justice. La dissimulation de l'identité des protagonistes du procès empêche manifestement toute analyse des effets des jugements sur la population.

Nous vous demandons donc d'annuler ces dispositions radicalement disproportionnées par rapport à l'objectif poursuivi.

Signataires :

**Association française de sociologie (AFS)**

**Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR)**

**Association française de science politique (AFSP)**

**Annette Wieviorka, Directrice de recherche émérite (CNRS)**

**Thomas Perroud, professeur de droit public à l'Université  
Panthéon-Assas – CERSA**

---

# Appel international pour soutenir Füsün Üstel, universitaire turque condamnée à la prison pour ses idées

Le CE de l'AFS se joint à l'appel international pour soutenir Füsün Üstel, qu'a lancé l'association Solidarité avec les universitaires pour la paix et défense des droits humains en Turquie (SUP-DDHT), dont nous reproduisons le texte indexé à la pétition et [que nous vous invitons à signer](#). Que notre collègue universitaire turque soit condamnée à la prison pour ses idées est une atteinte grave à la liberté académique et au principe démocratique de la liberté d'expression.

Dans une démocratie, on ne peut pas aller en prison simplement pour avoir signé une pétition. En Turquie, c'est pourtant ce qui risque d'arriver bientôt à Füsün Üstel.

Cette professeure de science politique de l'université Galatasaray, aujourd'hui à la retraite, fait partie des 2212 universitaires qui ont signé la Pétition pour la paix de janvier 2016, pour protester contre la répression violente qui reprenait contre les civils kurdes. Or depuis trois ans, les procès engagés par l'État contre les signataires pour « propagande terroriste » se multiplient inexorablement : plus de la moitié ont déjà fait l'objet de poursuites.



Jusqu'à présent, on en connaissait d'avance le résultat : de nombreux universitaires ont été condamnés à la prison – mais avec sursis, donc à condition de s'abstenir de réitérer de pareils « crimes ». Pour sa part, Füsün Üstel a rejeté ce dispositif afin de ne pas légitimer ce verdict : en conséquence, elle a été condamnée en appel, le 25 Février 2019, à 15 mois de prison ferme.

Ce pourrait bien être le signe d'un nouveau durcissement de la répression : en décembre 2018, Gencay Gürsoy, professeur de médecine en retraite et militant des droits humains, vient d'être condamné à 27 mois de prison ferme. Depuis, les condamnations longues, jusqu'à 36 mois, se multiplient. Or au-delà de deux ans de sentence, l'option du sursis n'est plus admis. Bien entendu, toutes ces condamnations vont faire l'objet d'un appel. Mais l'évolution des jugements est inquiétante. Alors qu'hier, on pouvait être condamné à de la prison avec sursis pour avoir signé la Pétition pour la paix ; aujourd'hui, on s'expose à se retrouver derrière les barreaux.

Nous appelons le gouvernement et les institutions de Turquie à respecter les droits humains protégés par les conventions internationales qu'elle a elle-même ratifiées, à commencer par la liberté d'expression. Nous demandons aux instances françaises et européennes aussi bien qu'internationales de

rappeler avec force aux autorités de Turquie l'importance de ce principe démocratique fondamental.

---

# CR de la journée d'études RT13 & 25 « Droit et travail » du 14 décembre 2018

Vendredi 14 décembre 2018  
de 9h30 à 18h30

## DROIT ET TRAVAIL

*influences réciproques,  
une approche sociologique  
des relations entre droit et travail*

salle H101  
Sciences Po, 28 rue des Saints-Pères, 75007 Paris

**AFS**  
Association Française de Sociologie

**CENTRE  
PIERRE  
NAVILLE**

**csi** Centre de Sociologie de l'Innovation



**Droit et travail : influences réciproques**  
**Approche sociologique des relations entre droit et travail**

Vendredi 14 décembre 2018 à Sciences Po Paris

**Programme**

**8h30-9h30 – ACCUEIL** (Café, thé, viennoiseries)

**9h30-10h30 – OUVERTURE**

Discours de bienvenue

Introduction de la journée : Vincent-Arnaud Chappe (RT 13, CSI)

Cadrage : *Jérôme Pélisse* (CSO – Sciences Po) : **Travail du droit, justice au travail. Éléments sociologiques**

**10h45-12h45 – SESSION 1** animée par Claire Lemerrier (RT 13 – CSO)

**Approches sociologiques des évolutions du droit du travail et du travail**

*Claude Didry* (CNRS – Centre Maurice Halbwachs) : **Le contrat de travail, une révolution institutionnelle**

*Laurent Willemez* (Printemps – CNRS-UVSQ) : **Le droit du travail depuis les années 1980 : « mise en crise » et tournant entrepreneurial**

**13h-14h – REPAS**

**14h-15h45 – SESSION 2** animée par Lara Alouan (RT 25 – CPN)

**Approches sociologiques des relations entre le droit et les conflits du travail**

*Camille Trémeau* (CENS – Université de Nantes) : **Les usages de la justice prud'homale**

*Mélanie Guyonvarc'h* (CPN – Université d'Evry) : **Les salariés aux prises avec les licenciements collectifs et les PSE**

**16h-17h45 – SESSION 3** : Table-ronde animée par Dominique Glaymann (RT 25 – CPN)

**Usages et attentes des acteurs sociaux vis-à-vis des travaux sociologiques**

*Emmanuelle Boussard Verechia*, avocate spécialiste du droit du travail

*Martial Antzenberger*, inspecteur du travail

*Raymond Pronier*, ex-responsable du Département des études et de la recherche de l'APEC

**17h45-18h15 – CONCLUSION**

Synthèse de la journée par *Jean-Pierre Durand* (RT 25 – CPN)

Conclusion de la journée : Antoine Rouillard-Pérain (RT 25 - OSC)

Cette journée d'études co-organisée par les RT 13 (Sociologie du droit et de la justice) et le RT 25 (Travail, organisations, emploi) avec le soutien du Centre Pierre Naville (EA 2543, Université d'Évry, Université Paris Saclay), du Centre de Sociologie de l'Innovation (Mines ParisTech – CNRS UMR 9217) et de l'Association Française de Sociologie.

Le comité d'organisation était constitué des personnes suivantes :

- Lara Alouan (RT 25 et CPN),
- Vincent-Arnaud Chappe (RT 13 et CSI),
- Dominique Glaymann (RT 25 et CPN),
- Claire Lemerrier (RT 13 et CSO),
- Antoine Rouillard-Pérain (RT 25 et OSC).

La journée intitulée « Droit et travail. Influences réciproques, une approche sociologique des relations entre droit e travail » s'est tenue le vendredi 14 décembre 2018 dans les locaux de Sciences Po Paris

La matinée a été consacrée à un cadrage introductif mettant en perspective la situation et les grands enjeux actuels des relations entre droit et travail, suivi d'une première session présentant deux approches sociologiques des évolutions du droit du travail.

L'après-midi a d'une part abordé l'état des relations entre le droit et les conflits du travail à travers deux exemples (l'un sur les conseils de prud'hommes et l'autre les licenciements collectifs), et d'autre part discuté les usages et les attentes des acteurs sociaux vis-à-vis des travaux sociologiques.

Une captation audio des interventions (lorsque l'intervenant.e a donné son accord) et discussions a été réalisée et il est prévu qu'elles soient mises en ligne sur les sites des deux RT co-organisateur.

La journée s'est achevée par une synthèse de la journée puis une conclusion générale voir programme).

Outre les 5 organisateurs et les 9 intervenant.es, 24 des 28 personnes inscrites ont assisté à toute ou partie de la journée.

---

# « L'accès au savoir doit être libre et sans frontières » !

*Le Comité exécutif de l'Association française de sociologie s'associe à d'autres sociétés savantes pour contredire la décision gouvernementale d'augmenter les frais de scolarité universitaire pour les étudiants étrangers. Les arguments tombent sous le sens et sont précisés dans la tribune qui suit, publiée dans les colonnes du [Monde](#) le 11 décembre 2018.*

Nous, sociétés savantes et associations professionnelles, au nom de toutes les disciplines scientifiques et des mondes académiques que nous représentons, manifestons notre opposition à la mesure de hausse des droits d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers « non communautaires », annoncée par le premier ministre Edouard Philippe le 19 novembre, sans concertation préalable avec la communauté académique.

Pour ces étudiants et étudiantes extracommunautaires, les droits d'inscription vont passer de 170 euros à 2 770 euros par an en licence et de 243 et 380 euros à 3 770 euros par an en master et doctorat. La réforme est loin d'être anecdotique : 260 000 étudiants et étudiantes hors Union européenne viennent chaque année rejoindre les bancs des amphithéâtres français.

Avec cette annonce, c'est ainsi une nouvelle page de l'histoire de l'enseignement supérieur qui est en train de s'écrire, dans laquelle les principes fondamentaux d'égalité d'accès au savoir sont remis en question. Des effets sur la venue pour études en France de ces étudiants et étudiantes sont à prévoir, qui toucheront d'abord les plus démunis, issus de pays en développement qui ne peuvent pas les soutenir

suffisamment. L'accès au savoir doit être libre et sans frontières, et ne doit pas être réservé à celles et ceux qui peuvent payer plusieurs milliers d'euros de frais annuels pour apprendre et faire de la recherche.

Cette mesure, discriminatoire et injuste, répondra-t-elle à l'ambition affichée par le gouvernement d'accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur français ? La Cour des comptes a fait état de résultats contrastés lors de l'instauration de droits d'inscription différenciés pour les étudiants et étudiantes étrangers extracommunautaires dans d'autres pays et souligne la possibilité d'un effet d'éviction. Comme elle le fait remarquer, la réforme pourrait finalement avoir un effet mineur sur les recettes, mais risque de réduire de manière significative la diversité des profils dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche français, nous privant ainsi d'une richesse d'échanges et de liens nécessaires à la constitution de nos savoirs.

L'ironie de ce projet est qu'il touchera particulièrement les étudiants et étudiantes de la francophonie, en premier lieu ceux qui sont originaires du continent africain dans son ensemble (ils sont 150 000 actuellement en France), mettant ainsi en danger notre politique de coopération universitaire qui a fait de cet espace l'un des piliers de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche français au cours de ces dernières années.

Adopter ce décret, c'est donc aussi compromettre l'avenir de nos relations scientifiques avec cette région en plein essor, puisque les étudiants et étudiantes d'aujourd'hui seront les scientifiques de demain, dans et hors le monde académique. C'est enfin menacer très gravement le développement de la francophonie comme espace de communication et de savoir partagés.

Depuis le Moyen Age, la France a accueilli dans ses universités celles et ceux qui venaient y chercher le savoir

et la culture. Les défis du monde contemporain et de la planète exigent encore plus qu'autrefois l'échange international des connaissances scientifiques. Ils nous enjoignent aussi de ne pas soumettre davantage la recherche à la logique de la concurrence, et à celle des frontières et des « défenses d'entrée » de tous ordres.

Nous considérons ainsi que l'instauration de droits d'inscription différenciés aura un effet globalement négatif pour la France et la francophonie, et demandons solennellement son retrait. Nous appelons à une réflexion incluant les acteurs du monde académique sur la stratégie générale de l'Etat en ce qui concerne l'avenir et le financement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, selon le code de l'éducation, *« doit assurer à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche, sans distinction d'origine et de milieu social »*.

#### **Liste des signataires :**

**Sébastien Barot**, Société française d'écologie et d'évolution ; **Olivier Berné**, Société française d'astronomie et d'astrophysique ; **Anne Boyé**, association Femmes et mathématiques ; **Laure Carbonnel**, Association française d'ethnologie et d'anthropologie ; **Muriel Darmon**, Association française de sociologie ; **Bruno Dubois**, Société française de neurologie ; **Emmanuel Fureix**, Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle ; **Matthieu Hély**, Association des sociologues enseignants du supérieur ; **Thierry Horsin**, Société de mathématiques appliquées et industrielles ; **Florence Jany-Catrice**, Association française d'économie politique ; **Lydia Kerkerian-Le Goff**, Société des neurosciences ; **Antoine Le Blanc**, Comité national français de géographie ; **Patrick Lemaire**, Société française de biologie du développement ; **Corine Maitte**, Association française d'histoire des mondes du travail ; **Barbara Morovich**,

Association française des anthropologues ; **Evelyne Nakache**, association Femmes & sciences ; **Annie Raoult**, Centre international de mathématiques pures et appliquées ; **Stéphane Seuret**, Société mathématique de France ; **Andy Smith**, Association française de science politique ; **Clément Thibaud**, Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche ; **Raphaël Trouillet**, Société française de psychologie ; **Dominique Valérian**, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public.

---

## **AAC Colloque international CENS/AISLF « Penser les frontières, passer les frontières »**

**NOUVEAU DELAI : Les propositions  
sont désormais attendues jusqu'au  
18 janvier 2019.**

Le colloque international organisé à Nantes par le CENS, en collaboration avec l'AISLF, entend s'intéresser aux frontières tout à la fois dans l'acceptation usuelle de limite qui, naturellement, détermine l'étendue d'un territoire ou qui, par convention, sépare deux États et fait obstacle aux déplacements des personnes mais aussi dans l'acceptation figurée courante dans les sciences sociales de limite ou point de séparation entre deux groupes différents et/ou opposés (classes sociales, professions, groupes sexués, groupes

ethniques, ...) ou encore entre deux espaces différents et/ou opposés (famille et marché, privé et public, travail et loisir, savant et profane, pur et impur...).

Le colloque invite à considérer que non seulement les humains mais aussi les non- humains (plantes, animaux, virus...), les idées et les objets se déplacent, franchissent des frontières et suscitent des entreprises et des pratiques de surveillance, d'hospitalité ou au contraire de *containment* et de rejet. Il invite aussi, contre tous les fantasmes de mobilité généralisée, à mettre au jour la sélectivité sociale du franchissement des frontières, que celles-ci soient matérielles, juridiques ou symboliques.

Ce colloque s'adresse donc aux spécialistes des migrations et des politiques migratoires mais aussi, plus largement, à tou·te·s les chercheur·se·s et doctorant·e·s en sciences sociales que la notion de « frontière » intéresse, y compris dans ses acceptions figurées. Loin de considérer ces frontières comme déjà-là et éternelles, le colloque invite à explorer leur genèse mais aussi leurs recompositions (des frontières fixes aux frontières mouvantes et délocalisées, des frontières visibles aux frontières invisibles), et à mettre au jour les conditions sociales de leur porosité ou de leur fermeture. Il s'agit également de s'intéresser à la dynamique des frontières, aux « choses » que les frontières définissent (des catégories, des entités, des territoires, des États), plutôt qu'aux frontières entre des choses préétablies.

Dans cette perspective, les frontières seront envisagées comme des constructions sociales et saisies à travers la diversité des institutions, des objets et des acteurs qui les font exister : des scientifiques jusqu'aux migrants, des fonctionnaires jusqu'aux passeurs sans oublier ceux qui font profession ou commerce de leur contrôle, de leur surveillance, de leur franchissement, de leur abolition ou de la négociation quotidienne de leur sens. Les cartes, papiers d'identité, planches anatomiques, certification, normes, bases de données,

classifications, concours et toutes autres formes matérielles et immatérielles sans lesquelles les frontières ne sauraient exister feront aussi l'objet d'une attention privilégiée. Les approches pourront se centrer sur les effets biographiques de ces « traversées des frontières », sur les ruptures et/ou continuités qu'elles peuvent induire en termes d'appartenances.

Ce colloque sera ainsi l'occasion de s'intéresser à la variété des acteurs sociaux qui gravitent autour des frontières que celles-ci soient physiques ou métaphoriques, matérialisées ou non par des dispositifs de contrôle : celles et ceux qui les produisent ou les définissent et en fixent le droit d'entrée, celles et ceux qui en contrôlent ou en ouvrent le passage, mais aussi celles et ceux qui, étrangers, transfuges ou encore parias, les traversent, les transgressent ou s'y trouvent bloqués ; celles et ceux encore qui y vivent ou qui *en* vivent ; celles et ceux enfin qui les étudient, les pensent, les catégorisent. Ainsi abordé, le thème des frontières se révèle ouvert à de multiples contributions présentant des recherches empiriques portant sur diverses époques et contextes nationaux comme sur divers groupes (nationaux, sociaux, professionnels, ethniques, sexués, etc.). Le colloque peut aussi être l'occasion de réflexions plus épistémologiques ou théoriques sur la notion même de frontière et ses apparentées, leurs usages savants et politiques ou encore des réflexions sur les frontières disciplinaires et leur franchissement.

La thématique générale des frontières pourra être abordée suivant six sous-axes :

## **1) Frontières terrestres, géographiques, nationales**

Les frontières pourront tout d'abord être saisies dans leur acception la plus commune, qui renvoie aux limites



géographiques ou administratives séparant deux territoires. On s'intéressera alors au travail de construction dont elles font l'objet et inséparablement, aux acteurs et institutions qui s'en saisissent pour leur donner corps, les rendre réelles, en permettre le franchissement, ou au contraire, le non-franchissement. Comment et par quels processus les frontières sont-elles matérialisées, investies, travaillées ? Par qui et avec quels effets en matière de migration ou de circulation ? Cette perspective invite à s'intéresser aux différents niveaux et acteurs de l'action publique – au sein de l'État, des institutions de pouvoir et des instances intermédiaires – appliquant les politiques, ainsi qu'aux individus eux-mêmes qui sur le terrain, s'y ajustent, les subissent ou leur résistent, voire les transgressent.

## **2) Frontières du social**

Ni substantielles, ni atemporelles, les frontières plus ou moins objectives et/ou symboliques qui séparent les classes, les sexes, les groupes ethniques seront appréhendées comme des constructions sociales et historiques. Faisant le pari qu'il est fructueux de réfléchir de concert aux frontières entre classes, sexes et groupes ethniques, il s'agira de proposer des approches empiriques et contextualisées de la fabrication, de l'abolition, de la recomposition ou du contrôle de ces frontières. Les contributions pourront porter sur les personnes, mais aussi sur les objets, les dispositifs, les normes, les pratiques ou les méthodes qui passent les frontières sociales. Elles s'intéresseront autant aux acteurs qu'aux institutions, groupements, processus et situations qui volontairement ou non contribuent à les abolir, les brouiller ou au contraire à les renforcer. Le développement de frontières internes aux classes, sexes et groupes ethniques moins souvent étudiées que leurs frontières externes et propice à l'examen de l'intrication des diverses frontières pourra aussi être étudié avec profit.

### **3) Entre public et privé**

Dans ce sous axe, les frontières seront analysées sous l'angle de ce qui oppose et sépare le public et le privé et leurs déclinaisons sémantiques : le collectif et l'individuel, le commun et le personnel, le politique et le domestique, le visible et l'intime. Plus précisément, il s'agit de s'emparer de la question de la définition et de la maîtrise de la frontière entre le public et le privé, et ce, selon une double approche. D'une part, elle pourra être abordée sous l'angle des luttes historiques et institutionnelles à propos de la construction de la distinction entre le public et le privé quels qu'en soient les enjeux : la différenciation performative entre vie collective et vie intime, la distinction entre ce qui relève du domaine public et ce qui n'en relève pas, entre ce qui peut être dévoilé à tou·te·s et ce qui doit rester secret.

D'autre part, les frontières entre le public et le privé peuvent aussi être interrogées du point de vue de ce qu'elles font à des individus inégaux dans leurs capacités à en jouer, à les instrumentaliser, à les transgresser, ou encore à maîtriser l'image publique de leur sphère privée.

### **4) Frontières professionnelles**

La déstabilisation de l'emploi – comme forme sécurisée du travail salarié – et la montée du chômage de masse ne cessent, depuis la fin des années 1980, de brouiller les frontières entre travail salarié et travail indépendant, entre travail rémunéré et travail bénévole. Conjointement, ce sont les espaces de travail eux-mêmes qui voient leurs limites bouger : l'entreprise, ses murs, ses bureaux, ses postes individualisés perdent progressivement leur place de lieu de travail attaché

à l'emploi au profit d'*open-spaces*, d'espaces de *co-working* où la mobilité et la flexibilité s'imposent jusque dans les corps. Les cadres traditionnels du travail sont également remis en cause par la sous-traitance, la précarisation ou encore les multiples formes d'entrepreneuriat. On pourra ainsi s'intéresser aux effets de ce double mouvement de précarisation des emplois et de réenchantement du travail indépendant sur les groupes professionnels. La porosité grandissante des frontières du monde du travail pourra ainsi être abordée à partir d'enquêtes empiriques au sein d'entreprises privées (commerciales et associatives) et publiques, au sein de collectifs de travail, auprès de catégories plus isolées de travailleurs, où ces tensions s'observent. Les contributions pourront s'attacher tant aux institutions qu'aux individus, à leurs pratiques, leurs intentions, leurs stratégies, leurs marges de manœuvre, leurs contraintes.

## **5) Frontières disciplinaires et méthodologiques**

Le découpage en disciplines correspond à un modèle d'organisation du savoir qui peut varier selon les institutions, les pays et les périodes. Le tracé des frontières, disciplinaires ou scolaires constitue un enjeu épistémologique fort qui peut être objet de négociations, de résistances, de tensions, de conflits, voire d'impérialismes, ou de réflexions sur la notion de science ouverte. Les contributions pourront ainsi interroger la genèse de ces contours, le rôle des acteurs et les effets que ces séparations disciplinaires exercent sur le monde social. Enfin, elles pourront rendre compte des évolutions et des recompositions de ces frontières sous l'effet de la promotion de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité, des incitations ou des réformes institutionnelles, ou encore des

intérêts propres des chercheur·se·s. De même, au sein de chaque famille de disciplines, les choix de méthodes ne sont pas sans effet sur les découpages des frontières du social. Des communications pourront par exemple s'intéresser à l'intersectionnalité, aux catégorisations statistiques, à la fixation des frontières temporelles en histoire (bornes, cycles, périodes, phases, événements) ou encore aux effets que les définitions des frontières entre groupes produisent sur la mesure de la mobilité sociale.

## 6) Frontières de l'humain

Les frontières entre espèces, entre humains et non-humains, entre vivant et inerte ou entre domestique et sauvage ne sont pas plus éternelles ni substantielles que les autres. Elles ne sont pas réductibles à la seule question de la technique et de ses usages. L'histoire de la frontière entre nature et culture, longtemps structurante des modes de pensée occidentaux, est aujourd'hui revisitée par la philosophie et les sciences sociales. En explorant l'histoire des cultures comme l'histoire des sciences, en étudiant des controverses scientifiques ou encore des crises sanitaires ou écologiques contemporaines ainsi que les mobilisations politiques et citoyennes qu'elles suscitent, il s'agira de mettre en lumière les mécanismes de construction et de catégorisation des « existants » dans leur diversité comme les mécanismes de contrôle, de dissolution ou de recomposition des frontières qui les séparent. Les contributions pourront focaliser l'attention sur les êtres, les idées, les dispositifs qui franchissent ces frontières comme sur les actions politiques ou les entreprises scientifiques ou culturelles qui les mettent en cause.

# Bibliographie

A. Abbott, « Les choses des frontières », in D. Demazière et M. Jouvenet, Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, pp. 119-144.

É. Balibar, Les Frontières de la démocratie, Paris, La Découverte, 1992.

F. Barth (dir.), Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Cultural Difference, Chicago, Waveland Press, 1998 [1969].

R. Bocco et D. Meier, « Penser la notion de frontière au Moyen-Orient », A contrario, vol. 3, n° 2, 2005.

P. Bourdieu, La Distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Minuit, 1979.

P. Descola, Par-delà nature et culture, Paris, Gallimard, 2005.

É. Durkheim, Les Formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, PUF, 2013 [1912].

M. Douglas, Purity and Danger. An Analysis of the Concepts of Pollution and Taboo, London, Routledge, 2001.

D. Fassin (dir.), Les Nouvelles Frontières de la société française, Paris, La Découverte, 2010.

D. Hastings, T. M. Wilson, Borders. Frontiers of Identity, Nation and State, Oxford, Berg, 1999.

J. Heilbron et A. Bokobza, « Transgresser les frontières en sciences humaines et sociales en France », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 210, 2016, pp. 108-121.

F. Héritier, Masculin/féminin. La pensée de la différence, Paris, Odile Jacob, 1996. R. Hoggart, La Culture du pauvre.

- Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre, Paris, Minuit, 1981.
- F. Keck, V. Manceron, « En suivant le virus de la grippe aviaire, de Hong-Kong à la Dombes », in Humains, non-humains. Comment repeupler les sciences sociales, Paris, La Découverte, 2011, pp. 65-74.
- T. W. Laqueur, MakingSex. Body and GenderFrom the Greeks to Freud, Cambridge, Harvard UniversityPress, 1990.
- M. Lamont et M. Fournier (dir.), Cultivating Differences : Symbolic Boundaries and the Making of Inequality, Chicago, University of Chicago Press, 1992.
- M. Mauss, « Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos. Étude de morphologie sociale », Sociologie et anthropologie, Paris, PPUF, 1997[1950], pp. 389- 477.
- P. Pasquali, Passer les frontières sociales. Comment les "filières d'élite" entrouvrent leurs portes, Paris, Fayard, 2014.
- F. Piron, S. Regulus, Marie-Sophie Dibounje Madiba, Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable, ESBC, 2016.
- G. Simmel, « Digressions sur l'étranger », in Y. Grafmeyer, I. Jacob, L'École de Chicago, Paris, Aubier Montaigne, 1984, pp. 53-60.
- M. Ticktin, « Invasive Others: Toward a Contaminated World », Social Research: An International Quaterly, n° 84, 2017.
- J. Tronto, Un Monde vulnérable, pour une politique du care , Paris, La Découverte, 2009[1993].
- J.-P. Vernant, La Traversée des frontières, Paris, Le Seuil, 2004.

A.-C. Wagner, *Les Classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2007.

T. M. Wilson et D. Hastings (dir.), *A Companion to Border Studies*, Chichester, Wiley- Blackwell, 2012.

## **Comité scientifique :**

Marie Cartier (Présidente), CENS, Université de Nantes ; Sébastien Chauvin, UNIL, Lausanne (Suisse), Estelle d'Halluin, CENS, Université de Nantes ; Svetla Koleva, Institut des Sciences et du Savoir, Académie des sciences, Sofia (Bulgarie) ; Nathalie Lewis, Université du Québec à Rimouski (Canada) ; Imed Melliti, , Université de Tunis El Manar (Tunisie) ; Stéphane Moulin, Université de Montréal (Canada) ; Sébastien Mosbah Natanson, GEMASS, Sorbonne Université, Paris ; Swanie Potot, URMIS, Université de Nice Sophia Antipolis ; Emilia Schijman, CMH, ENS Cachan Paris ; Marc-Henry Soulet, Université de Fribourg (Suisse) ; Miriam Ticktin, New School for Social Research, New- York (Etats-Unis).

## **Comité d'organisation :**

Ludivine Balland, Marie Cartier, Mary David, Annie Dussuet, Joseph Godefroy, Karine Lamarche, Alice Lermusiaux, Thibaut Menoux, Martine Mespoulet, Pascale Moulévrier, Johanne Palomba, Arnaud Sébilleau, Baptiste Viaud.

## **Calendrier :**

5 octobre 2018 : Diffusion de l'appel à communications.

Date délai pour le retour des propositions : 14 décembre 2018.

Format : Une note d'intention de 3000 à 4000 caractères

maximum times new roman caractère 12 qui intègre questionnement/problématique, modes d'enquêtes, matériaux, et qui précise le sous-axe dans lequel la proposition s'inscrit.

Réponse mi-février 2019 aux propositions reçues.

Public concerné : doctorant-e-s et chercheur-e-s en sciences sociales Contact : [cens-colloque-aislf@univ-nantes.fr](mailto:cens-colloque-aislf@univ-nantes.fr)

---

## Séminaire 2018-2019 du RT 35

Le séminaire du RT35 est ouvert à toutes les personnes intéressées, il a lieu au Centre Maurice Halbwachs (48 boulevard Jourdan, 75014 Paris)

Séance 1 : 23 novembre 2018, 14h-17h, salle R2-03

– **Chloé Gaboriaux**, maîtresse de conférences à Sciences Po Lyon, interviendra pour une communication intitulée **“Comment reconnaît-on d'utilité publique une association ou une fondation autour de 1900 ?”**

La séance sera discutée par **Lionel Zevounou**, maître de conférences au Centre de théorie et Analyse du droit et membre associé de l'IDHES, Université Paris Nanterre.

Séance 2 : 18 janvier 2018, 14h-17h, salle R1-08

– **Jean-Noël Retière**, professeur émérite de sociologie, Université de Nantes-CENS (Centre Nantais de Sociologie), et **Jean-Pierre Le Crom**, directeur de recherche au CNRS (Laboratoire Droit et changement social, Nantes) présenteront



leur ouvrage *“Une solidarité en miettes. Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours”* paru en 2018 aux Presses universitaires de Rennes.

La séance sera discutée par **Michel Pigenet**, professeur émérite à l'université Paris1, CHS.

Séance 3 : 22 mars 2018, 14h-17h, salle R1-08

– **Benjamin Moallic**, docteur en sociologie, chercheur associé au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA-EHESS) présentera ses travaux à l'occasion d'une séance intitulée « **L'émergence des phénomènes associatifs en Amérique centrale. Conversion des révolutionnaires et mise en support du politique (Nicaragua, Salvador, 1990-2009)** ».

La séance sera discutée par **Sbeih Sbeih**, chercheur post-doctorant au LabexMed, Aix-Marseille Université et par **Damiano de Facci**, doctorant au CESSMA, Université de Paris 7.

Séance 4 : 17 mai 2018, 14h-17h, salle R1-08

– **Etienne Recht**, doctorant à l'IRIS (EHESS) pour une communication intitulée « **Après l'école” l'encadrement postscolaire à l'épreuve des chiffres : qu'est-ce que l'on compte et qu'est-ce que l'on cache?** »

La séance sera discutée par **Sandrine Garcia**, professeure en sciences de l'éducation, IREDU, Université de Bourgogne et par **Olivier Leproux**, chercheur associé à l'IDHES, Université de Nanterre.

Les séances sont généralement suivies de réunions sur la vie du RT. **Contact** : Florence Ihaddadène :

[flo.ihaddadene@gmail.com](mailto:flo.ihaddadene@gmail.com)

**Journée d'étude « Religions et associations », 4 juin 2019, Université Paris Nanterre.** Programme et informations pratiques à venir. Contact : Sophie Rétif : [retifsophie@gmail.com](mailto:retifsophie@gmail.com).

**Congrès de l'AFS :** Le RT35 sera présent au congrès de l'AFS qui aura pour thème « Classer, déclasser, reclasser » et se tiendra à **Aix-en-Provence du 27 au 30 août 2019.**

---

## **Soutien aux collègues de Nantes**

### **“La criminalisation n'est pas la solution”**

Texte de l'ASES signé par l'AFS, l'AECSP et l'ANCMSP

La mise en place de la loi ORE l'an dernier – hors des cadres légaux dans un premier temps et dans la précipitation et l'opacité les plus complètes pour l'essentiel du processus – a généré des situations d'anxiété et de grandes tensions dans les universités notamment.

L'ASES a pris clairement position contre cette loi et son dispositif et soutenu et/ou organisé les initiatives portant la critique contre ceux-ci. Dans ce contexte, chacun-e a fait

ce qu'il a pu en fonction de ses convictions, de ses marges de manoeuvres et des situations locales pour gérer ces situations.

En juin dernier, nous nous inquiétons de la criminalisation croissante des mouvements sociaux et des contestations politiques dont cette mobilisation a malheureusement donné encore des exemples.

Ainsi, deux collègues MCF en sociologie à l'Université de Nantes – Gildas Loirand et Marie Charvet – ont été sanctionnés au plan disciplinaire : le premier, qui avait été suspendu à titre conservatoire pour 4 mois, a finalement écopé d'un retard d'avancement d'échelon de 6 mois, la seconde d'un blâme. Mais les poursuites engagées contre eux sont encore plus graves puisqu'ils font aussi l'objet de plusieurs plaintes déposées au pénal.

A l'invitation de l'ASES, ils ont accepté de témoigner le 6 octobre à la Bourse du Travail. Vous verrez ici un résumé de ce témoignage : [https://youtu.be/PxA\\_jnT6nek](https://youtu.be/PxA_jnT6nek).

L'ASES a décidé de leur manifester son soutien dans leur souhait légitime de se défendre devant la justice contre les accusations portées contre eux.

Nous ouvrons donc [une caisse de soutien](#) pour payer les frais d'avocats nécessaires aux démarches qu'ils entreprennent (ces frais représentent plusieurs milliers d'euros puisqu'ils comprennent notamment des frais d'huissier (constats et notification d'assignation), des frais d'avocat devant le tribunal administratif (référé et requête en annulation contre la suspension), des frais de justice devant la chambre civile du TGI (assignation du président pour refus de droit de réponse), des frais d'avocat devant la section disciplinaire ou encore des frais d'avocat devant le CNESER (appel de la sanction)).

Sans préjuger des résultats de ces procédures, il nous semble

important de rappeler que les prises de position politiques doivent se combattre politiquement et que les mouvements sociaux sont un moyen d'expression nécessaire en démocratie. Nous ne pouvons que nous alarmer de la judiciarisation et de la criminalisation de ces derniers.

Merci de [signer ce texte](#) en soutien aux collègues nantais et/ou de participer à la caisse de solidarité.